

**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU 26 MAI 2020**

L'an deux mille VINGT, le 26 mai 2020 à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente d'Eterville sous la présidence de M. SAINT Thierry, le Maire.

Présents : Messieurs : BERNARD Jean-Marie, BOUR Pierre, DUFOUR Jean, GOSNET Pascal, LELOUTRE Richard, LEYOUDEC Florent, MONTIGNY Arnaud, RAOULT Noël, SAINT Thierry, TOSCAN Jean

Mesdames : DOINARD Marianne, DUCLOS PEGEAULT Stéphanie, GASPARINI Manuela, HEBERT Patricia, JOLIVEL Sylvie, JOSEPH Jacqueline, JULIEN Huguette, LE GAND Carole, PERNOIT Sylvie

Secrétaire de séance : Madame JOLIVEL Sylvie a été désignée secrétaire de séance

| | |
|-------------------------|-------------|
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice : | 19 |
| Présents : | 19 |
| Votants : | 19 |
| Date de convocation : | 19 mai 2020 |
| Date d'affichage : | 19 mai 2020 |

✓ Délibération n° 11-2020 : Election du maire 2020 - 2026

Monsieur SAINT Thierry, Maire sortant, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections municipales qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020.

La liste conduite par Monsieur SAINT Thierry – tête de liste « Eterville votre village » - a recueilli 351 suffrages et a obtenu 16 sièges.

Sont élus :

- Monsieur Thierry SAINT
- Madame Sylvie PERNOIT
- Monsieur Jean TOSCAN
- Madame Sylvie JOLIVEL
- Monsieur Jean-Marie BERNARD
- Madame Marianne DOINARD
- Monsieur Florent LEYOUDEC
- Madame Patricia HEBERT
- Monsieur Noël RAOULT
- Madame Stéphanie DUCLOS PEGEAULT
- Monsieur Pierre BOUR
- Madame Carole LE GAND
- Monsieur Jean DUFOUR
- Madame Jacqueline JOSEPH
- Monsieur Arnaud MONTIGNY
- Madame Manuela GASPARINI

La liste conduite par Monsieur LELOUTRE Richard – tête de liste « Eterville demain » - a recueilli 222 suffrages et a obtenu 3 sièges.

Sont élus :

- Monsieur Richard LELOUTRE
- Madame Huguette JULIEN
- Monsieur Pascal GOSNET

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal. Par conséquent, Monsieur SAINT Thierry cède la présidence du conseil municipal à Monsieur Jean DUFOUR.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Il est rappelé que si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un deuxième tour de scrutin et, si nécessaire, à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : dix-neuf (19)
- bulletins blancs ou nuls : trois (3)
- suffrages exprimés : seize (16)
- majorité absolue : neuf (9)

A obtenu :

- Monsieur Thierry SAINT : seize (16) voix

Monsieur Thierry SAINT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et est immédiatement installé dans ses fonctions

✓ Délibération n° 12-2020 : Définition du nombre d'adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, décide la création de cinq postes d'adjoints

▷Adopté à la majorité :
- pour : 18
- contre : 00
- abstention : 01

✓ Délibération n° 13-2020 : Election des adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : dix-neuf (19)
- bulletins blancs ou nuls : zéro (0)
- suffrages exprimés : dix-neuf (19)
- majorité absolue : dix (10)

Ont obtenu :

- Liste « Eterville votre village », seize (16) voix
- Liste « Eterville demain », trois (3) voix

La liste « Eterville votre village » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoint au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- 1^{er} adjoint : Madame PERNOIT Sylvie
- 2^{ème} adjoint : Monsieur TOSCAN Jean
- 3^{ème} adjoint : Madame JOLIVEL Sylvie
- 4^{ème} adjoint : Monsieur BERNARD Jean-Marie
- 5^{ème} adjoint : Madame DOINARD Marianne

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

| | | | |
|------------------------------|--|-------------------|--|
| BERNARD Jean-Marie | | JOSEPH Jacqueline | |
| BOUR Pierre | | JULIEN Huguette | |
| DOINARD Marianne | | LE GAND Carole | |
| DUCLOS PEGEAULT Stéphanie | | LELOUTRE Richard | |
| DUFOUR Jean | | LEYOUDEC Florent | |
| GASPARINI Manuela | | MONTIGNY Arnaud | |
| GOSNET Pascal | | PERNOIT Sylvie | |
| HEBERT Patricia | | RAOULT Noël | |
| JOLIVEL Sylvie | | TOSACN Jean | |

Certificat d'affichage
A la porte de la mairie :

- **Affiché le :**
- **Retiré le :**

Fait à ETERVILLE, le 28 mai 2020

Le Maire

Thierry SAINT



